

LE MAG CCLO

Magazine de la communauté de communes de **LACQ-ORTHEZ**



HABITAT

LES AIDES

À LA RÉNOVATION

ABIDOS ■ ABOS ■ ARGAGNON ■ ARNOS ■ ARTHEZ-DE-BÉARN ■ ARTIX ■ BAIGTS-DE-BÉARN ■ BALANSUN ■ BEL-
LOCQ ■ BÉSIGNAND ■ BIRON ■ BONNUT ■ BOUMOURT ■ CARDESSE ■ CASTEIDE-CAMI ■ CASTEIDE-CANDAU
■ CASTÉTIS ■ CASTETNER ■ CASTILLON-D'ARTHEZ ■ CESCOU ■ CUQUERON ■ DOAZON ■ HAGETAUBIN ■ LAA-
MONDRANS ■ LABASTIDE-CÉZÉRAÇQ ■ LABASTIDE-MONRÉJEAU ■ LABEYRIE ■ LACADÉE ■ LACOMMANDE ■ LACQ-AUDÉJOS
■ LAGOR ■ LAHOURCADE ■ LANNÉPLAÀ ■ LOUBIENG ■ LUCQ-DE-BÉARN ■ MASLACQ ■ MÉSPLÈDE ■ MONEIN ■ MONT - ARANCE
- GOUZE - LENDRESSE ■ MOURENX ■ NOGUÈRES ■ ORTHEZ-SAINTE-SUZANNE ■ OS-MARSILLON ■ OZENX-MONTESTRUCQ ■
PARBAYSE ■ PARDIES ■ PUYOÛ ■ RAMOUS ■ SAINT-BOÈS ■ SAINT-GIRONS-EN-BÉARN ■ SAINT-MÉDARD ■ SALLES-MONGIS-
CARD ■ SALLESPISSÉ ■ SARPOURENX ■ SAULT-DE-NAVAILLES ■ SAUVELADE ■ SERRES-SAINTE-MARIE ■ TARSACQ ■ URDÈS
■ VIELLENAVE-D'ARTHEZ ■ VIELLESÉGURE

ÉDITO

Est-il besoin de rappeler que la vocation de la CCLO est l'économie et donc l'emploi ? Aujourd'hui, dans une société en proie au doute, submergée par l'information, par l'immédiateté de solutions espérées à nos divers problèmes, notre communauté contribue à apporter du bien-vivre à ses administrés.

Du moins elle s'y emploie.

En matière d'habitat, elle lance le projet ambitieux du PLH qui fixe une augmentation de la population en confortant ce qui existe et en redynamisant les centres-bourgs et centres-villes par des aides à la rénovation de l'habitat ancien.

Au sein des cinq crèches intercommunales et des deux associatives financées par la CCLO, nous accueillons quelque 242 enfants de 2 mois à 5 ans. Par ailleurs, les assistants maternels, regroupés au Relais d'Assistants Maternels Amayra et au Relais d'Orthez, accueillent à domicile nos bambins avant qu'ils soient scolarisés.

Plus tard, nos enfants peuvent bénéficier de « l'aide aux devoirs » ou d'un nouveau dispositif appelé « remue-méninges », dans la majorité des écoles du territoire. Plus tard, devenus adolescents, ils accèdent aux aides financières aux étudiants.

Dans un tout autre domaine, notre communauté vient de se doter d'un dispositif d'appel en masse pour alerter les populations des risques technologiques et naturels. C'est une innovation considérable qui répond à une exigence sociétale très actuelle. Pour nous, il est indispensable, voire impérieux, que l'acceptabilité à l'égard de l'industrie qui a toujours été notre caractéristique, perdure. Nous nous assignons cette mission pour assurer la transformation et la transition de notre industrie, pétrolière essentiellement, vers des secteurs d'avenir, comme les fibres de carbone, les biocarburants, le stockage de l'énergie électrique, etc. Cette prospérité industrielle à laquelle il faut donner de l'avenir nous a permis de construire la Maison Intercommunale des Cultures et des Sciences, le MI[X], que nous venons d'inaugurer conjointement avec la mairie de Mourenx. Elle nous permettra aussi de mener à bien les projets de crèche, de centre ville et de réduction des friches industrielles à Orthez et sur tout le territoire. En fait, des réalités tangibles, visibles, de belles perspectives aussi.

JACQUES CASSIAU-HAURIE
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

EDITO

E hè hrèita de tornar brempar que la vocation de la CCLO ei l'economia e donc l'emplec ?

Uei lo dia, dens ua societat qui dobta, adaigada per l'informacion, per l'immediatetat de solucions esperadas aus nostes shepics, la nosta comunautat que participa a amiar planviver aus sons administrats.

Que s'i hè.

Tà çò de l'abitat, qu'avia lo projècte ambiciós deu PLA qui fixa ua aumentacion de la populacion en aconortant çò qui existeish e en tornant dinamizar los vilatges e las vilas dab ajudas entà renovar lo bastit vielh.

Au còr de las cinc ninèras intercomunaus e de las duas associativas finançadas per la CCLO, qu'arcuelhem de cap a 242 dròlles de 2 mes a 5 ans. De mei, las ajudas mairaus, aplegadas peu Relai d'Ajudas Mairaus Amayra e au Relai d'Ortès qu'arcuelhen a lor los nostes petitons abans que sian escoliats.

Mei tard, los nostes dròlles que pòden beneficiar de « l'ajuda aus devers » o d'un navèth dispositiu aperat « remue méninges », dens la màger part de las escòlas deu parçan. Mei tard enqüèra, vaduts gojatas e gojats, qu'accèden a las ajudas financèras taus esdudiants.

Dens un domèni beròdi desparièr, la nosta comunautat que sòrt de's dotar d'un dispositiu d'aperet d'endom entà alertar las populacions de las riscas tecnologicas e naturaus.

Qu'ei ua bèra innovacion qui respon a ua exigéncia societau hèra actua.

Entà nosautes, qu'ei indispensable, e lhèu imperiós, de que lo monde accèpte de soler viver dab l'industria qui'ns caracteriza. Que'ns balham aquera mission entà assegurar la transformacion e la transicion de la nosta industria, petrolifèra mei que mei, de cap tà sectors d'avièner, com las fibras de carbòni, los biocarburants, l'estocatge de l'energia electrica, etc.

Aquera prosperitat industriau a la quau e cau dar avièner que ns'a permetut de bastir la Maison Intercomunau de las Culturas e de las Sciéncias, le MI[X], qui sortim d'inaugurar dab la mairie de Morencs. Que'ns permeterà tanben d'anar dinc au cap deus projèctes de ninèra, de centre vila e de redusida de las bosigas industriaus a Ortès e capvath tot lo territòri.

En hèit, realitats concretas, vedederas, e perspectives de las beròjas tanben.

JACQUES CASSIAU-HAURIE
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE LACQ-ORTÈS

SOMMAIRE

- DÉCRYPTAGE, LA LOI NOTRE P 3
- LE MI[X] P 4-5
- LES ÉCHOS DE LA CCLO..... P 6
- DOSSIER :
LES AIDES DE L' HABITAT P 7-10
- ENVIRONNEMENT P 11-12
- ÉCONOMIE..... P 13 À 17
- PETITE ENFANCE..... P 18-19
- AMÉNAGEMENT..... P 20
- LE MÉMO P 21
- ASSOCIATION P 22
- À VOTRE SERVICE! P 22-23

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ

Directeur de la publication : Jacques Cassiau-Haurie
Conception, réalisation et rédaction : service communication CCLO
Photos : service communication CCLO - Fly Event - Hervé Cabannes -
Mairie de Castetner - Léonard Baratin - EOLYS - DR
Impression : Sud-Ouest Services, St Geours de Maremne (40)
Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales
Dépôt légal à parution - Juin 2016
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ
ROND-POINT DES CHÊNES - BP 73 - 64150 MOURENX
TEL. : 05 59 60 03 46. FAX : 05 59 60 06 93
WWW.CC-LACQORTHEZ.FR - CONTACT@CC-LACQORTHEZ.FR

LOI NOTRE : QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'ACTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ ?



Office de tourisme -

Au 1^{er} janvier 2017, l'office de tourisme Cœur de Béarn affichera ses couleurs sur la devanture de l'antenne Orthésienne.

Situé à l'angle des rues Aristide Briand et de l'horloge, l'office de tourisme est installé dans les locaux d'une ancienne pharmacie.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République - dite loi NOTRe - a été promulguée le 7 août 2015. Elle attribue notamment de nouvelles compétences à la Région. Elle renforce son rôle en matière de développement économique, lui confie la charge de l'aménagement durable du territoire. De fait, elle redéfinit les compétences de l'intercommunalité.

Quels changements pour Lacq-Orthès ?

Explications du Président Jacques Cassiau-Haurie.

Le développement économique - Le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises. « Nous n'allons pas cesser notre action en faveur du développement économique pour autant. Nous poursuivons nos aides aux entreprises mais en lien avec la Région. Nous avons déjà pris contact avec le Président du Conseil régional afin de définir le rôle de chacun et de quelle manière nous allons l'exercer. Par ailleurs, l'accueil des entreprises reste une de nos compétences (aménagement, pépinières d'entreprises, etc) ». Le soutien aux activités commerciales reste soumis à l'intérêt communautaire.

La promotion du tourisme devient une compétence obligatoire de l'intercommunalité à partir du 1^{er} janvier 2017. Elle comprend la création d'un office de tourisme intercommunal

unique. La CCLO doit donc harmoniser la politique touristique à l'échelle de son territoire en étendant l'action de l'office de tourisme Cœur de Béarn sur les communes de l'ex-communauté de communes du canton d'Orthès. « Ma volonté et celle des présidents des intercommunalités de Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn* que j'ai rencontrés, est de poursuivre une collaboration étroite sur des thèmes communs aux deux offices de tourisme. »

La 1^{ère} conséquence de cette restructuration a donc été le retrait de la CCLO du syndicat mixte Béarn des Gaves** ; en 2017, la taxe de séjour sera harmonisée à tout le territoire.

La loi NOTRe prévoit également que les intercommunalités prennent en charge la **gestion des rivières et des inondations**, à partir du 1^{er} janvier 2018, et celle de **l'eau et de l'assainissement**, 2 ans plus tard.

« En fait, la loi initie des changements profonds dans la responsabilité générale et dans la capacité des communes à décider de leur avenir propre. »

*Territoire que couvrirait l'Office de tourisme Béarn des Gaves

** Structure porteuse de l'Office de tourisme Béarn des Gaves

INAUGURATION EN FANFARE

Le MI[X], Maison Intercommunale des Cultures et des Sciences de Mourenx, a été inauguré le 28 mai sous la présidence de Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des français de l'étranger. A l'invitation de Jacques Cassiau-Haurie, Président de la CCLO, et de Patrice Laurent, Maire de Mourenx, le Ministre était entouré du Député David Habib, du Président du Conseil régional Alain Rousset et du Président du Conseil départemental Jean-Jacques Lasserre.

A l'heure des discours tous ont salué, unanimes, la qualité de l'équipement conçu par l'architecte François Guibert mais surtout l'audace politique et la pugnacité qui a été déployée pour mener à bien cette réalisation.

Une performance qui valait bien une inauguration à la mesure du travail mis en oeuvre, à la fois solennelle et conviviale, aux airs de fête populaire. Pour ceux qui auraient raté l'événement, suivez le guide !



Dévoilement de la plaque inaugurale. De gauche à droite : Jean-Jacques Lasserre, Président du Conseil départemental, Jacques Cassiau-Haurie, Président de la CCLO, Patrice Laurent, Maire de Mourenx, Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, David Habib, Député de la 3^{ème} circonscription des Pyrénées-Atlantiques, Alain Rousset, Président du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.



800 personnes ont assisté à cette inauguration officielle. Les discours des officiels et la visite du MI[X] ont concentré le plus de monde.

DES ANIMATIONS EN CASCADE

Dedans, dehors, sous chapiteau et pour tous les publics, les animations se sont succédées dès 10h jusqu'au soir.

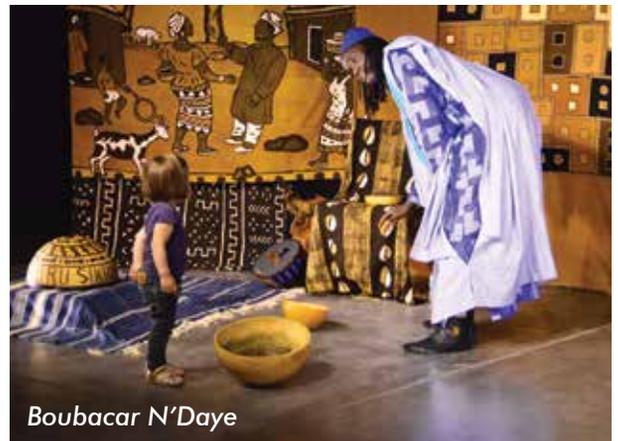
L'heure du conte le matin avec l'arbre à palabres de **Boubacar N'Daye**, suivi par les musiciens amateurs de la MJCL puis par **la Compagnie Bris de Banane**. La journée s'est poursuivie sous le chapiteau avec la soirée Casetas animée par Jem's et Lolo et **Pierre et Willy**.



Une visite animée. Les artistes de la compagnie Théâtre Les pieds dans l'eau ont animé la visite du cortège officiel. Ici devant le mur de news de Lacq-Odyssée.



En attendant son tour (pour visiter le MI[X]), le public a circulé entre la terrasse mi-ombre, mi-soleil du Bistrot M et le chapiteau sous lequel un écran géant diffusait un film de Violette Campo et Médéric Grandet sur la mémoire de Mourenx.



Boubacar N'Daye



La Compagnie bris de Banane



Ambiance - Depuis le marché du matin jusqu'en soirée, la fanfare Oméga a rythmé la journée (à gauche). À droite : les jeunes musiciens amateurs de la MJCL.



Pierre et Willy

RETOUR SUR LA FOIRE DE MOURENX



La foire a réuni, en avril dernier, plus de 250 exposants et 25 000 visiteurs.

Placées sous le thème du rêve, les animations et spectacles de rue ont embarqué tous les curieux dans des expériences surprenantes.

« TOUT APPRENDRE » À SON RYTHME

Le portail internet du service du pôle lecture propose tout un éventail de formation à tester sans tarder. Le programme « TouTapprendre » donne accès, gratuitement et à tout abonné du pôle lecture, à des cours de code de la route, langues étrangères, FLE (français langue étrangère), soutien scolaire (du CP à la terminale) et remise à niveau adulte.

Pour les amateurs d'informatique qui souhaitent s'autoformer, 28 000 vidéos de formation sont à la disposition des adhérents. Renseignements : www.pole-lecture.com

« AU TRAVAIL, J'Y VAIS AUTREMENT »

À pied, à vélo ou en co-voiturage, relevez le défi et rendez-vous le 22 septembre pour la journée de la mobilité.

Si vous souhaitez que votre entreprise/collectivité/association participe à ce défi, renseignements et inscriptions : www.challengedelamobilite.com.

La CCLO est partenaire de l'opération menée par l'ADEME et la CCI PAU-BEARN. Pour trouver votre co-voitureur consulter sur le site du challenge mobilité la liste complète des structures publiques et privées participantes.

SIGNALEZ LA PRÉSENCE DU MOUSTIQUE TIGRE

Originaire d'Asie du Sud-Est, son expansion est mondiale. Dans certaines conditions très particulières, il peut transmettre la dengue ou le chikungunya. C'est pourquoi, il fait l'objet d'un suivi très particulier. Un dispositif de surveillance a été mis en place en Aquitaine. La procédure à suivre pour le signaler aux autorités de santé publiques est à télécharger en ligne sur le site : www.eidatlantique.eu, rubrique « Les moustiques/ Les moustiques importés », ou via l'application smartphone iMoustique.

Les gestes simples pour éviter sa prolifération :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, etc.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées des gouttières, etc.
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile ou un simple tissu, ainsi que les piscines hors d'usage.

Toutes les informations sur le moustique tigre sur www.ars.aquitaine.sante.fr

Depuis 8 ans, la collectivité mène une politique volontariste en matière de soutien à l'amélioration de l'habitat privé au travers notamment d'aides aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

La CCLO est aussi un acteur majeur dans les différents dispositifs partenariaux soutenus par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui visent à réhabiliter les logements des propriétaires les plus modestes et les logements locatifs privés aux loyers conventionnés.

Aujourd'hui, la CCLO va plus loin.

Suite à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), la collectivité lance le premier volet des actions qui vont lui permettre d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée pour les 6 prochaines années. Au premier rang de ceux-ci, la lutte contre l'habitat dégradé et la vacance de l'habitat en centres-villes et centres-bourgs.

Par ailleurs, conformément aux enjeux mis en évidence dans le PLH, la CCLO va intensifier son action en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Afin de simplifier les demandes - 3 dispositifs sont aujourd'hui en vigueur : ceux de la CCLO, de l'État et du Conseil départemental - la CCLO a ouvert un guichet unique « Habitat-Energie » pour les candidats aux travaux (coordonnées ci-contre).

VOUS AVEZ UN PROJET ?
Un appel au guichet unique « Habitat-Energie » vous dirigera vers le dispositif qui vous fera bénéficier des aides les plus adaptées à votre projet.

CONTACT GUICHET UNIQUE HABITAT-ÉNERGIE : 05 59 60 48 49

Courriel : habitat-energie@cc-lacqorthes.fr

Permanences tous les jours (hors permanences mairies) à l'Hôtel de la CCLO à Mourenx.

Sur rendez-vous de 14h à 16h30

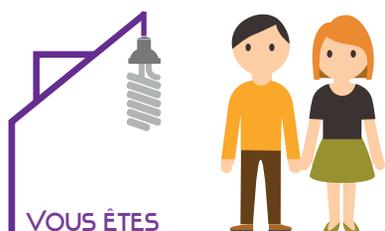
Mairie d'Arthez-de-Béarn : 1^{er} vendredi du mois.

Mairie de Puyoô : 2^{ème} vendredi du mois.

CCLO Orthez : 3^{ème} vendredi du mois.
 Mairie de Monein : 4^{ème} vendredi du mois.



VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION EN CENTRES-BOURGS OU CENTRES-VILLES* DE L'UNE DES 61 COMMUNES DE LA CCLO ?



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE POUR LA PREMIÈRE FOIS

Le logement doit avoir plus de 30 ans et être dégradé**.

Pour en bénéficier :

- Vous devez répondre aux critères de conditions de ressources (lire P.9 : « Aide aux économies d'énergie »).
- Le saut énergétique après travaux devra être de 25 %.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DU LOGEMENT QUE VOUS OCCUPEZ

Le logement doit avoir plus de 30 ans et être dégradé ou insalubre**

Pour en bénéficier :

- Vous devez répondre aux critères de conditions de ressources (lire P.9 : « Aide aux économies d'énergie »).
- Le saut énergétique après travaux devra être de 25 %.



VOUS RÉNOVEZ UN LOGEMENT POUR LE LOUER

Pour en bénéficier :

- Vous devez accepter que le logement soit conventionné.
- Le saut énergétique après travaux devra être de 35 %.

AVANT TOUT DÉMARRAGE DES TRAVAUX, Contactez le guichet unique « Habitat-Energie » de la CCLO

- L'agent vient évaluer le lieu : état de dégradation, nature des travaux. Il établit le niveau de l'aide dont vous pouvez bénéficier. Tous les travaux en relation avec la rénovation sont éligibles.
- Si vous remplissez toutes les conditions et en fonction de l'état de dégradation du logement : **l'aide pourra aller jusqu'à 25 % du montant des travaux éligibles.**
- Le **montant des travaux éligibles peut atteindre 80 000 €** : gros œuvre, plomberie, électricité, isolation, chauffage, etc.

LES TRAVAUX PEUVENT COMMENCER

À l'issue du chantier, l'agent vient constater la bonne réalisation des travaux, conformément au projet déposé.

L'aide est attribuée sur présentation des factures une fois les travaux achevés.



*La définition des périmètres de centralité des 61 communes s'appuie sur les documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration.
**d'après les critères établis par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

LES AUTRES AIDES CCLO, ÉTAT, CONSEIL DÉPARTEMENTAL

■ AIDE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La lutte contre la précarité énergétique est une des priorités de la collectivité. Depuis l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat, un nouveau règlement est en vigueur.

Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez :

- être propriétaire-occupant ou propriétaire-bailleur d'un logement de plus de 2 ans sur lequel vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie.
- répondre aux conditions de ressources :
 - 1 personne au foyer : 23 778 € - 2 personnes au foyer : 31 708 €
 - 3 personnes au foyer : 36 667 € - 4 personnes au foyer : 40 642 €
 - 5 ou 6 personnes au foyer : 44 594 €.

Les travaux éligibles sont : isolation, chauffage, fenêtres, ventilation, etc.

Niveau de l'aide :

- aide au financement d'une étude thermique : 70 % du montant TTC de la prestation plafonnée à 400 €.
- aide aux travaux et à l'équipement : en fonction du saut énergétique jusqu'à 20 % du montant des travaux éligibles ; ces derniers pouvant atteindre 15 000 €.



■ PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « BIEN CHEZ SOI »

La CCLO est partenaire du Programme d'Intérêt Général « Bien Chez Soi » qui ouvre les droits aux aides de l'État via l'ANAH et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Les aides de la CCLO peuvent aller jusqu'à 15 % du montant des travaux subventionnés par l'ANAH.

Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez :

- soit être propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans sur le territoire de la CCLO sur lequel vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration - énergétiques ou autres - ou d'adaptation à la perte d'autonomie et répondre

aux conditions de ressources : 1 personne au foyer : 14 300 € - 2 personnes au foyer : 20 913 € - 3 personnes au foyer : 25 152 € - 4 personnes au foyer : 29 388 € - 5 personnes au foyer : 33 633 € - 6 personnes au foyer : 37 872 €.

- soit être propriétaire bailleur d'un logement dégradé, de plus de 15 ans sur l'une de ces communes : Arthez-de-Béarn, Artix, Baigts-de-Béarn, Lacq, Lagor, Maslacq, Monein, Mourenx, Orthez, Pardies, Puyoô ou Sault-de-Navailles sur lequel vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation. **L'aide financière de l'ANAH concerne uniquement les logements locatifs à loyers conventionnés sociaux ou très sociaux.**

AIDES HABITAT-ÉNERGIE : LES DEMANDES EN AUGMENTATION DEPUIS 2007

Depuis 8 ans les demandes des particuliers ont augmenté fortement et régulièrement.

En 2008, la collectivité aidait 17 projets.
En 2015, la collectivité aidait 256 projets.
Depuis 2007, la collectivité a versé la somme de 1 972 387 € aux particuliers pour des projets de rénovation « Habitat-Energie ».
Cette somme correspond à 1 741 projets aidés.

En 2015, la cclo a versé 362 539 € à des particuliers dans le cadre des aides Habitat-Energie.

- Aides énergie CCLO : 216 dossiers
Total des subventions versées : 212 706 €
 - Programme d'Intérêt Général du Conseil départemental : 40 dossiers. Total des subventions versées : 149 833 €
- Montant total des travaux subventionnables : 3 439 264 €**
Les subventions versées par la CCLO : 362 539 €

2010 - 2015 : 13 IMMEUBLES COMMUNAUX RÉHABILITÉS AVEC LES AIDES HABITAT-ÉNERGIE



Avant travaux

Castetner - l'ancienne mairie-école réhabilitée pour un coût de 274 217 €. La commune a perçu 44 006 € de subventions de la CCLO.



Après travaux

Au jeu des avants/après, les photos du chantier de rénovation de l'ancienne mairie-école de Castetner font toujours leur petit effet.

Car l'aide à la réhabilitation, ce n'est pas que pour les particuliers. La collectivité aide à la production de logements sociaux en milieu rural à travers des aides à la réhabilitation de bâtiments communaux.

D'anciens presbytères et bureaux de poste, des logements d'instituteurs ou des étages désaffectés de mairies sont ainsi aménagés en logements à loyers conventionnés.

Pour la commune c'est une « verrue » immobilière qui disparaît au profit d'un ou deux logements à prix modérés en plus pour l'accueil de nouveaux habitants. D'autant que ces logements sont très prisés car très qualitatifs, notamment sur le plan énergétique.

De 2010 à 2015, 19 logements sur 12 communes* ont été produits grâce aux

aides cumulées Habitat et Énergie de la CCLO. La collectivité a participé à hauteur de 422 782 € pour un montant total des projets de 2 796 981 €.

À noter que la gestion locative est assurée par les mairies.

** Abidos, Argagnon, Casteide-Candau, Castetner, Cescau, Loubieng, Maslaçq, Ozenx-Montestrucq, Parbayse, Sarpourenx, Sauvelade, Viellenave-d'Arthez.*



Castetner avant



Castetner après

LES PROJETS

Les communes d'Urdès (pour l'ancienne école), de Lucq-de-Béarn (pour la poste et le presbytère) et de Saint-Médard (pour l'étage de la mairie) vont également bénéficier de ces aides*. En 2016 et 2017, 8 nouveaux logements seront proposés par ces communes.

** Plusieurs autres projets, sur d'autres communes sont à l'étude.*

CESCAU : L'ANCIEN IMMEUBLE BOULANGERIE-BAR RÉHABILITÉ PAR LA MAIRIE EN 2015



À Cescau, l'immeuble de l'ancienne boulangerie-bar a été racheté par la mairie et rénové en logements. Pour la commune, ce chantier a permis d'embellir l'entrée du bourg et de proposer trois logements à loyer modéré.

Le coût total du projet s'élevait à 521 278 €.

Pour cette rénovation, la CCLO a versé à la commune la somme de 75 254 €.

TÉLÉALERTE

« IL FAUT QUE TOUS LES HABITANTS S'INSCRIVENT »



La CCLO vient de se doter d'un dispositif d'appels en masse pour le compte des 61 communes, en partenariat avec les industriels du bassin de Lacq.

Explications de Jean-Pierre Dubreuil, Vice-Président, délégué aux risques technologiques et naturels.

Pourquoi installer un tel dispositif ?

Parce que les périmètres de protection des populations (PPI, dans le cadre d'un accident technologique) ont récemment été étendus à 33 communes - contre 17 auparavant - et qu'il a été démontré que les moyens d'alerte existant sur le territoire étaient insuffisants pour couvrir la

totalité des communes impactées.

Aussi en complément des sirènes d'alerte, nous avons décidé d'acquérir ce nouvel outil qui permet de contacter en masse et rapidement, la population soumise à un risque dans un périmètre géographique défini.

Pourquoi le faire pour le compte des 61 communes si cela n'en concerne que 33 ?

Parce que ce dispositif ne concerne pas que les risques industriels. L'automate d'appel permet aussi d'alerter la population sur les risques naturels tels qu'inondation, tempête ou autre. Il faut donc que tous les habitants s'inscrivent à la téléalerte ! (lire ci-contre). Et sur sa commune, le Maire est responsable de la sécurité publique.

C'est lui qui prend les premières mesures d'urgence et l'une de celle-là peut être d'alerter ses administrés.

En faisant l'acquisition de la téléalerte, les élus de la CCLO ont décidé d'aider les Maires dans leur devoir d'information qui participe à la sécurité des habitants.

Qui déclenchera l'alerte ?

Nous avons fait l'acquisition de ce dispositif d'alerte en partenariat avec les industriels du bassin de Lacq.

Ils ont la responsabilité du déclenchement en complément des sirènes en cas de risques technologiques.

Pour les autres risques, ce sera toujours le Président de la CCLO.

Il activera la téléalerte soit à la demande des 61 communes si le risque est généralisé à tout le territoire, soit pour le compte d'un Maire si le risque est localisé.



INSCRIVEZ-VOUS POUR ÊTRE ALERTÉ !

COMMENT PROCÉDER ?

Le système d'alerte prévient les populations en diffusant des messages vocaux et/ou écrits via les téléphones portables, les téléphones fixes et les ordinateurs.

Si vous travaillez ou habitez sur le territoire et que vous souhaitez être alerté par SMS ou par mail via votre mobile et/ou votre ordinateur, vous devez vous inscrire :

- soit en ligne sur le site www.cc-lacqorthes.fr
Pictogramme : « téléalerte » en haut, à droite de la page d'accueil,
- soit en remplissant un formulaire d'adhésion papier à l'accueil de la CCLO (à Mournes et à Orthez) et dans toutes les mairies du territoire.

Complément d'information
au : 05 59 60 73 49



111 TONNES DE PNEUS AGRICOLES COLLECTÉS

La CCLO s'est associée à la Chambre d'agriculture pour organiser une collecte des pneus agricoles. Les 29, 30 et 31 mars derniers, 46 agriculteurs installés sur le territoire ont ainsi déposé 15 000 pneus usagés dans les 5 sites de collecte (Lacq, Mazerolles, Monein, Ozenx et Sault-de-Navailles). Les apports, par agriculteur, ont oscillé entre 0,5 tonne et 17 tonnes.

Grâce à cette opération, 111 tonnes de pneus seront traitées dans de bonnes conditions par l'entreprise Paprec en charge d'en assurer la valorisation énergétique.

Le coût d'élimination reste à la charge des agriculteurs (175 € HT par tonne).

TRIER, C'EST BIEN BIEN TRIER, C'EST ENCORE MIEUX !

Depuis le 1^{er} novembre 2015, tous les emballages se recyclent sur le territoire de la CCLO. Les pots, barquettes et films en plastique qui étaient auparavant incinérés avec les ordures ménagères doivent désormais être déposés dans le bac jaune pour être recyclés. En 4 mois d'application de cette consigne, 16 tonnes d'emballages plastiques supplémentaires ont été collectées, soit 16 tonnes de déchets non incinérés !

Bien trier

Si dans l'ensemble, la consigne est plutôt bien comprise, des erreurs de tri sont relevées.

Sur la nature des déchets d'une part : le centre de tri n'accepte pas les emballages des produits phytosanitaires (de jardin ou bricolage par exemple) pas plus que les seringues, ni les tissus. Ces derniers, qu'ils soient d'ameublement, vêtements ou autre, sont à déposer dans les conteneurs du « Relais ».

Mais aussi, et ce sont sans doute les plus fréquentes, le centre de tri relève des erreurs de conditionnement. Si le fait de séparer les films plastiques des revues (journaux, magazines, publicités etc) est relativement rentré dans les usages, les agents du centre

de tri trouvent encore trop souvent des contenants à moitié plein, des sacs plastiques fermés remplis de déchets recyclables ou imbriqués les uns dans les autres. Ils ne seront pas acceptés car mal conditionnés.

Pour vous aider dans votre usage du bon tri, un outil existe.

À la maison ou en vacances, l'application « Guide du Tri » sur ecoemballages.fr vous indique les consignes où que vous vous trouviez pour peu que vous vous localisiez.

Et si le doute persiste ? Un coup de fil au service déchet le lèvera !



12

13 RECYCLAGE : LES LAMPES USAGÉES AUSSI !



Lampe fluo-compacte

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

Où déposer vos lampes usagées ?

- En déchetterie (cf. guide ou cc-lacqorthes.fr)
- Dans tous les magasins qui vendent des lampes : ils ont l'obligation de reprendre les lampes usagées de leurs clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.). Liste des magasins disponible sur www.malampe.org.



Lampe à LED

Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes sont prises en charge par Réylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.

À noter : la collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.



Tube fluorescent

LE SAVIEZ-VOUS ?

Après leur démantèlement, les lampes se recyclent à plus de 90 % de leur poids.

- Les **métaux, ferreux et non ferreux** (acier, aluminium, inox, cuivre, etc.) repartent en fonderie.
- Les **plastiques** après séparation de ceux contenant des polluants, sont le plus souvent recyclés même si une majorité d'entre eux font encore l'objet d'une valorisation énergétique ou plus marginalement d'une destruction définitive.
- Les **poudres fluorescentes** recouvrant l'intérieur des tubes fluorescents et des lampes fluo-compactes sont recyclées pour en extraire les terres rares qui les composent.
- Le verre (tubes fluorescents et lampes) est essentiellement recyclé dans la fabrication de tubes fluorescents neufs, d'abrasifs, d'isolants pour le bâtiment, etc.
- Les **composants contenant le mercure** sont isolés pour être détruits dans des centres de traitement appropriés.

PAS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SANS CHIMIE !

Une plateforme dédiée à l'expérimentation des nouveaux matériaux pourrait voir le jour prochainement à Lacq. Une éolienne serait installée sur ce site.



La transition énergétique passera par la chimie. Patrice Bernos et Patrice Gaillard, respectivement directeur de Chemparc et de la plateforme CANOË, en sont certains. Avec l'appui des pouvoirs publics et notamment de la CCLO, ils comptent en faire la preuve avec la collaboration de partenaires privés de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et au-delà. « Nous allons créer une plateforme d'expérimentation et de démonstration qui permettra aux chimistes du bassin industriel de tester in situ les matériaux sortis de leurs laboratoires » détaille Patrice Bernos. Dans un premier temps, c'est avec les chercheurs de la plateforme CANOË que se concrétisera ce projet.

Éoliennes et panneaux solaires

En partenariat avec le vendéen Eolys, spécialiste des turbines domestiques, Chemparc envisage d'installer une éolienne au mât basculant sur laquelle, progressivement, seraient installées des pales en matériaux composites recyclables, le champ de recherche de CANOË. Car l'objectif est bien là : concevoir des matériaux aux performances égales, voire supérieures, mais recyclables.

Au fur et à mesure que de nouveaux partenaires s'agrègeront au projet, un parc photovoltaïque, pour y tester des panneaux solaires recyclables et un laboratoire de stockage d'énergie compléteront la plateforme. Située sur un terrain de 5 500 m² derrière le bâtiment de Chemstart'up, elle n'a à ce jour aucun équivalent sur le territoire Français.

La « ferme du futur »

Dans un deuxième temps, une « ferme du futur » permettra d'expérimenter des robots alimentés par l'énergie produite par les éoliennes et les panneaux solaires. Ici, des robots participeront à faire avancer la recherche sur la réduction des produits phytosanitaires dans le monde agricole. Pour lutter contre le taupin du maïs, ils effectueront une dépose automatisée de phéromones, procédé développé par le laboratoire M2I Développement, installé à Chemstart'up.

Ce projet pourrait se concrétiser courant 2017.

LES INFOS DE L'ÉCO

Daniel Moquet à Arthez-de-Béarn

Monsieur Tiffreau vient d'ouvrir sa société franchisée du réseau « Daniel Moquet Signe Vos Allées » sur la zone de la Geüle.

Cette entreprise est le premier acteur national spécialisé dans l'aménagement des allées, cours et terrasses chez les particuliers. Avec plus de 140 entreprises en France, le réseau totalise plus de 35 000 réalisations sur le territoire. Néanmoins, il était très peu représenté dans le Sud Ouest. Pour combler ce manque, Monsieur Tiffreau a consulté un agent du service « bourse aux locaux » de la CCLO ainsi qu'un conseiller d'Eurolacq entreprises.

À eux deux, ils ont répondu à sa demande. L'enseigne occupe aujourd'hui un module dans la pépinière Eurolacq de la zone de la Geüle, non loin du terrain qu'il loue à la CCLO et qui lui sert d'espace de stockage et de showroom.

La « Bourse aux locaux », pensez-y !

Le service propose des terrains et des locaux commerciaux sur l'ensemble du territoire. Les annonces sont publiées par des particuliers ou des professionnels de l'immobilier. Depuis un mois, les offres d'Audrey Cortes, conseillère du réseau Capifrance, alimentent le moteur de recherche. L'objectif de la collectivité est de faciliter le lien entre annonceurs et acquéreurs.

www.cc-lacqorthez.fr

Zone d'activité

L'aménagement de la zone N'Haux à Arthez-de-Béarn est terminé.

Première installée, l'enseigne Carrefour ouvrira ses portes la première quinzaine de juillet.

4 autres lots sont proposés à la vente, de 480 m² à 1 260 m².

Contact : Carine Fouchard (CCLO) au 05 59 60 84 21 ou Céline Vacher (SEPA) au 05 59 80 76 03.

LA CCLO RACHÈTE LE SITE « SAÏCA » 11 HECTARES DE RÉSERVES FONCIÈRES

La collectivité poursuit son effort en matière de réduction des friches industrielles. Elle va racheter la friche Saïca à Orthez pour un prix négocié de 500 000 € au lieu des 1,2 million d'€ initialement demandés. Cette acquisition permettra de constituer des réserves foncières sur la commune d'Orthez qui manque de foncier économique disponible.

Activité économique et de loisirs

L'usage futur du site n'est pas encore défini. La dépollution réalisée par Saïca permet une utilisation de type industriel. Un bureau d'études a été missionné afin d'évaluer le coût de la démolition du bâti existant et de la dépollution obligatoire dans le cas d'un usage autre qu'industriel.

Cette démolition/dépollution pourrait permettre de disposer d'environ 2,5 ha constructibles, situés à l'entrée d'Orthez, sur un terrain relativement plat et proche de l'accès à l'autoroute A64. L'environnement agréable au bord du gave sera valorisé soit directement, soit par l'intermédiaire d'un porteur de projet immobilier.



2006 - La Saïca en activité, côté Gave.
Le site fait une superficie totale de 11 hectares

LA PAROLE À JACQUES CASSIAU-HAURIE Président de la CCLO

Cette acquisition illustre parfaitement l'action de l'intercommunalité pour maintenir l'attractivité de son territoire en résorbant des friches industrielles. C'est un projet de dimensionnement intercommunal dans une des deux villes centre de la CCLO.

L'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées portera cet investissement pour le compte de la CCLO. Ainsi, nous aurons le temps d'élaborer un projet concerté de développement local sur l'ensemble de cette zone en privilégiant la création d'emplois et la qualité environnementale.

1850-2009 : UN SIÈCLE ET DEMI D'INDUSTRIE PAPETIÈRE

1850

Création de la papeterie par un groupement d'industriels. L'usine fonctionne avec une turbine hydraulique installée sur le Gave.

1906

Rachat par Julien Pouyane. Elle devient La Société des Papeteries du Sud-Ouest (SAPSO) spécialisée dans le recyclage des vieux papiers pour les transformer en cartons d'emballage.

1997

Le groupe papetier espagnol SAÏCA rachète la SAPSO pour produire du papier ondulé et d'emballage. Elle produit 150 000 tonnes par an.

2006-2009

SAÏCA délocalise la production à Saragosse. L'usine est démantelée jusqu'à sa fermeture définitive en 2009. 54 salariés seront licenciés.



2006 - Trois ans avant sa fermeture définitive, les stocks de balles de papier à l'intérieur de l'usine.

MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS AU RENDEZ-VOUS DU GOÛT ET DE LA CONVIVIALITÉ



La CCLO organise les marchés de producteurs depuis 2011 à Mourenx et Monein puis en 2012 s'est rajouté celui d'Arthez-de-Béarn et en 2014, suite à la fusion, celui d'Orthez. Ce dernier existe depuis 2010.

La communauté de communes de Lacq-Orthez organise chaque année les marchés de producteurs de Pays en partenariat avec la chambre d'agriculture et les communes de Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn ; l'objectif étant de valoriser le travail des producteurs locaux.

D'année en année, ces marchés rencontrent toujours plus de succès, et à la joie des papilles se mêle toujours celle du partage et de la fête. Les assiettes gourmandes de plus en plus appréciées ont vu leurs ventes progresser de 22 % de 2013 à 2014.

L'assurance de trouver des produits de qualité est sûrement pour beaucoup dans cet engouement. Les marchés labellisés sont régis par une charte nationale qui garantit aux consommateurs que les produits proposés proviennent directement et exclusivement des producteurs fermiers et non de revendeurs.

Les marchés des Producteurs de Pays, ce sont aussi des soirées festives, animées par des

groupes de musique, à partager entre amis, voisins ou en famille. Les assiettes à déguster sur place, à partir de 3,50 €, sont préparées par les producteurs.

Cet été, les marchés auront lieu le 7 juillet à Mourenx, le 4 août à Orthez, le 18 août à Monein et le 9 septembre à Arthez-de-Béarn. Une trentaine de producteurs seront présents à ces rendez-vous gourmands.

CHEFS !

OBTENEZ LE LABEL « CUISINERIE GOURMANDE » ET VOTRE COMMUNE OBTIENDRA L'APPELLATION « VILLAGE GOURMAND »

La CCLO complète* son dispositif de soutien au tourisme par une aide à l'obtention du label « cuisine gourmande » qui, avec le titre de Maître Restaurateur sont les deux seuls labels de qualité reconnus par l'État et vérifiés par des audits mystères.

Dans tous les cas, l'aide accordée s'élève à 80 % pour une dépense plafonnée à 800 € TTC soit une aide maximale de 640 €. En contrepartie de l'aide allouée, le professionnel s'engage à être partenaire de l'Office de Tourisme Cœur de Béarn pendant 5 ans.

Pour obtenir cette reconnaissance, le restaurateur doit répondre à un certain nombre de critères professionnels et techniques dont la fabrication des plats sur place avec l'utilisation des produits frais régionaux en grande



majorité, une traçabilité des produits utilisés et une reconnaissance professionnelle de l'équipe.

Sur le territoire de la CCLO, la tour de Galante à Sault-de-Navailles est labellisée « cuisine gourmande » depuis 2010**. Hélène Rey, chef du restaurant La Bulle à Argagnon, très tentée par la démarche, est en cours d'actualisation des critères pour en faire la demande.

La commune qui bénéficie d'un restaurant possédant le label de « cuisine gourmande » peut obtenir l'appellation « village gourmand ».

* sont déjà en vigueur une aide au classement des hébergements touristiques et une aide au classement des restaurants au titre de « maître restaurateur »

** sans l'aide de la CCLO puisque l'aide n'était pas encore en vigueur en 2010.

BASE DE LOISIRS ORTHEZ- BIRON PRÊTE POUR LA SAISON !

Pour l'ouverture de sa plage le 15 juin, la base de loisirs s'est refait une beauté. Bien plus qu'un lifting de surface, les élus ont pensé sécurité et plaisirs des usagers. Détails du chantier dont le coût s'élève à 330 000 €.



La passerelle

Plus large, consolidée à sa base et parée d'une ossature métallique et d'un sol en bois, la nouvelle passerelle s'intègre parfaitement à cet espace bucolique et assure une parfaite sécurité aux joggers et aux promeneurs. Le petit plus qu'apprécieront les familles : les bandes antidérapantes aux extrémités et sur les lames en bois.

Les aires de jeux

Compte tenu de la vétusté des anciens éléments, tout le parc de jeux a été renouvelé et l'ensemble déplacé sur une partie moins soumise aux inondations. Les enfants de 3 à 12 ans ont désormais à leur disposition : 4 tours d'escalade, 3 toboggans, 2 filets à grimper, 3 mâts de pompier, 3 plans d'escalade, 1 tunnel, 4 panneaux de jeux, 1 escalier, 1 pont, une vigie, 1 tam-tam, 4 balançoires, une barre de glisse, une échelle à grimper plus une horizontale et une verticale, 2 voiles à grimper, 1 pont arche filet, 4 jeux à ressort, une maisonnette un tourniquet. La cerise sur le gâteau : une tyrolienne de 25 mètres pour les plus téméraires !

Du côté des infrastructures, les berges du gave nettoyées n'attendent plus que les pêcheurs. Quant aux cyclos qui empruntent la véloroute Bayonne-Perpignan, ils passeront désormais par la base sur les aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental.

À l'entrée, l'installation de deux portiques et la réfection du grillage et du portail complètent la sécurité du site.

Concernant le stationnement, une aire a également été aménagée pour les fourgonnettes et les bus.

La passerelle rénovée



LES ASSOCIATIONS DU LAC

Qu'elles soient présentes en permanence ou de façon ponctuelle, les associations qui proposent des activités au lac participent à la dynamique du site. N'hésitez pas à les contacter.



La Gaule orthézienne
Tel : 06 14 06 59 67



Le club de ski nautique
Tel : 06 66 11 28 27



Les Robins Béarnais
Tel : 06 21 88 68 24



Les petits sabots de Monein
Tel : 06 27 64 33 46

IL ÉTAIT UNE FOIS ... LE LAC D'ORTHEZ-BIRON

L'origine du lac de Biron se situe dans les années 1970. C'est de ce terrain, situé sur les trois communes de Biron, Castétis et Orthez, qu'est extrait le gravier qui a servi à la construction de l'autoroute A64. À l'issue du chantier, les engins laissent une excavation de 40 hectares et de 3 à 5 mètres de profondeur.

Sous la présidence de Jacques Moutet, Sénateur-Maire d'Orthez, le SIVOM décide de transformer cette fosse en aubaine. On y crée un plan d'eau destiné aux sports et aux loisirs aquatiques.

En juillet 1988, la base de loisirs est inaugurée. Elle présente déjà de nombreuses activités : un parcours sportif de 3,6 km, des aires de pique-nique, des jeux pour enfants, un court de tennis, un terrain de pétanque. Un bar/restaurant surplombe le plan d'eau. La plage de sable est créée en 1989 et le toboggan installé en 1990.



LA BASE DE LOISIRS ORTHEZ-BIRON EN PRATIQUE

Durant la saison du 15 juin au 31 août, la base propose :

- Une plage surveillée par des maîtres-nageurs sauveteurs (entrée payante), de l'initiation au ski nautique et au tir à l'arc, un toboggan aquatique et des pédalos, des tours de poneys (activités payantes), la possibilité de pratiquer la pêche, des aires de jeux et de pique-nique, une buvette restauration rapide sur la plage.

Et toute l'année :

- Un parking gratuit
- Le bar-restaurant « le gourmet du lac ». Informations et réservations au 05 59 65 77 57.

Horaires et tarifs

- Espace baignade surveillée
 - du 15 au 30 juin : 12 h – 18 h les mercredis, samedis et dimanches.
 - du 1^{er} juillet – 31 août : 11 h – 19 h tous les jours.

Les tarifs de la plage :

- Adulte et à partir de 13 ans : 3 €
- Enfants (2 – 12 ans) : 1,50 €
- Tarifs réduits* : 2,50 €
- Abonnements : famille (couple) : 60 € adulte : 30 €, enfants 20 €

Renseignements :
05 59 60 55 06

*sous conditions

ORTHEZ : 1 000 M² POUR LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE



La future crèche, vue de la rue Xavier Darget, est conçue par le cabinet Bidegain & de Verbizier Architectes DPLG

Le projet de construction de la future crèche d'Orthez est finalisé par la CCLO en collaboration avec la municipalité.

Le nouveau bâtiment sera en capacité d'accueillir **50 « canaillous » âgés de 2 mois à 5 ans révolus**. Le bâtiment d'une surface avoisinant les 1 000 m² hébergera également le Relais des Assistants Maternels (RAM) et le lieu d'accueil enfants/parents (LAEP).

La crèche se décompose en 4 espaces :

- Un espace pour les bébés : pour 16 enfants de 2 mois à 10/12 mois,
- Deux espaces pour les 10/12 mois à 3/5 ans : pour 34 enfants au total,
- Un espace extérieur avec jardin et préau.

Le RAM et le LAEP disposent, à eux deux, d'une surface de 150 m² accessible par une entrée indépendante. La salle d'activité comme celle de restauration et des espaces extérieurs leur sont complètement dédiés.

Bien que différenciés, l'ensemble des structures profitent de salles communes telles que la salle de motricité, la salle d'activités manuelles et enfin la salle de jeux d'eau. Parents et assistants maternels auront également un seul interlocuteur dans leurs démarches et demandes puisque le secrétariat est mutualisé.

L'aménagement d'un parking de 23 places permettra aux parents d'emmener et de récupérer leurs enfants en toute sécurité et facilité.

CHANTIER : DANS L'ATTENTE DES PRÉCONISATIONS DE L'INRAP

Dans le cadre de la loi concernant les zones patrimoniales riches, un diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé par l'Institut National d'Archéologie Préventive (INRAP).

L'objectif ici était d'identifier ces éléments archéologiques afin de les répertorier puis de les protéger.

Suite au rapport de l'INRAP, qui préconise la poursuite des fouilles, la CCLO est en train d'étudier, en accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une solution alternative à la poursuite des fouilles. L'objectif étant la reprise du chantier dans les plus brefs délais.

**LA PAROLE À
NADIA GRAMMONTIN,**
Vice-présidente en charge
de la petite enfance

« Ce projet est conçu par la CCLO en étroite collaboration avec la Mairie d'Orthez, la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle et Infantile. J'attache une importance particulière à ce que le personnel de la crèche et du RAM soit associé à la démarche tout au long du projet. Il découle de notre volonté de travailler tous ensemble et de tendre vers une réponse au plus près des besoins des familles du territoire. »

EN ATTENDANT LA FIN DU CHANTIER DES LOCAUX FONCTIONNELS ET TOUJOURS UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE

Aujourd'hui, le personnel et les enfants sont accueillis dans des structures provisoires. La CCLO a tout mis en œuvre pour faciliter les conditions d'accueil des enfants mais aussi du personnel. Les locaux ont été agrandis permettant ainsi l'accueil d'un 4^{ème} dortoir pour améliorer le repos des enfants. Des vestiaires supplémentaires et une salle de repos plus grande avec 2 espaces distincts ont été créés pour le personnel. Par ailleurs, une buanderie a été aménagée à distance des autres bâtiments pour limiter les nuisances sonores et améliorer les conditions de travail. Ce nouvel aménagement de l'espace est l'occasion pour les enfants de profiter d'une pièce de lecture utilisée aussi pour les activités.

De nouvelles activités ont été initiées : relaxation et éveil des sens dispensées par une musicothérapeute 2 heures par semaine et organisation de conférences destinées aux parents.

La présence de la psychologue a été renforcée afin d'améliorer, avec les équipes, la qualité de l'accueil au quotidien et lui permettre d'animer des conférences trimestrielles.



La fête de la crèche d'Orthez aura lieu le 8 juillet. L'an dernier le spectacle « Pleu Pleu le Pic vert » avait sensibilisé les enfants aux oiseaux. Cette année, la ferme de Pouillon viendra à leur rencontre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2014, la CCLO a créé un observatoire de la petite enfance.

Ces données permettent aux élus d'élaborer des projets qui répondent au plus près des besoins des familles, quels que soient leur composition, leurs revenus et leur situation professionnelle. Elles pourront bénéficier ainsi d'un accueil adapté pour leurs enfants de moins de 5 ans scolarisés ou non.

Cette base de données est accessible à l'ensemble des structures d'accueil ainsi qu'aux différents partenaires telles que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

BRÈVES DE CRÈCHE

À table !

Les menus de la semaine servis dans les 5 crèches intercommunales d'Artix, Baigts-de-Béarn, Lagor, Orthez et Sault-de-Navailles, sont désormais consultables dans la rubrique « petite enfance » du site internet de la CCLO : cc-lacqorthez.fr



Tout savoir sur les modes de garde

Un document d'information qui recense toutes les coordonnées utiles aux futurs parents sera disponible, dès cet été, dans les mairies du territoire, les cabinets et les centres médicaux (généralistes, pédiatres, gynécologue), au centre de périnatalité d'Orthez, à l'accueil de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) d'Orthez, et à celui du centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de Mourenx.

Le personnel en formation

Pour la 2^{ème} année consécutive, l'ensemble du personnel petite enfance participera à une journée pédagogique. Le 24 juin, les 60 agents du service assisteront à la conférence de Silvana MONELLO-HOUSSIN, consultante et formatrice, experte petite enfance, psychopédagogue sur le thème : « des conduites bien traitantes au quotidien ». Cette formation, organisée par la collectivité, est un acte de formation fort qui renforce la cohésion d'équipe, une culture commune et les bonnes pratiques au sein des crèches » précise Nadia Grammontin.



ALTERNATIVE AUX PESTICIDES ZÉRO-PHYTO EN 2017

À partir du 1^{er} janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries et des lieux de promenade accessibles au public sera interdit.

La CCLO a en charge l'entretien de 1 351 kilomètres de voirie et de 84 cimetières. Aujourd'hui, la collectivité s'appuie sur une équipe en régie de 5 agents et sur le service d'entreprises spécialisées pour un coût annuel de 90 000 €.

Les intervenants procèdent essentiellement par application de produits phytosanitaires herbicides. Trois passages annuels sont réalisés - en mars, juin et octobre - avec du désherbant systémique qui détruit les parties aériennes et les racines.

L'évolution réglementaire

L'emploi de produits phytosanitaires est extrêmement encadré par la réglementation car il n'est pas sans risque : il peut entraîner une dégradation de la qualité de l'eau, il peut avoir des effets néfastes sur la faune et la flore, ainsi que pour la santé humaine. Aussi, fin 2008, l'État a présenté un plan d'action interministériel visant à réduire et à améliorer progressivement l'utilisation des pesticides.

Les mesures qui en découlent :

- Obligation pour tout applicateur de détenir un certificat d'application nommé CERTIPHYTO,
- Interdiction d'utiliser les produits directement dans les fossés et les zones humides, à moins de 5 mètres des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout, ainsi que des rivières et plans d'eau.



Le changement de pratique va modifier le paysager urbain, ce qui nécessite une évolution de la mentalité de tous sur la perception des herbes indésirables, appelées communément « mauvaises herbes ».

LA PAROLE À FRANCIS LAYUS,

Vice-président en charge
de la voirie, des espaces verts et
de l'éclairage public

« Nous devons penser « entretien » dès la conception des espaces publics. Cela reste la meilleure méthode pour limiter les moyens techniques, humains et financiers inhérents à la pratique du désherbage. Le rendu sera satisfaisant puisque le niveau d'entretien correspondra à l'usage du lieu défini en amont comme cela a été fait pour la place Aimé Césaire à Arthez-de-Béarn, inaugurée en mars dernier. »

Un plan de désherbage

Dans ce cadre réglementaire, la collectivité doit donc totalement repenser ses méthodes, son organisation et les moyens alloués à cette tâche. Aussi, pour engager cette évolution, le plan de désherbage intercommunal est l'étape nécessaire pour refonder les pratiques d'entretien. Son objectif est de remplacer l'usage des produits phytosanitaires par des méthodes alternatives, des moyens humains et des techniques réorganisées. En préalable à son élaboration, un état des lieux s'impose. Il listera les pratiques (externalisées ou en régie), identifiera les zones à désherber (superficie, nature). Il restera ensuite à hiérarchiser les secteurs, adapter leur mode d'entretien par rapport aux attentes et proposer une organisation des moyens humains pour les atteindre. Le plan de désherbage sera mis en application dès 2017.

À ORTHEZ, L'EXPÉRIENCE « ZERO-PHYTO » EST ÉTENDUE

Depuis mars 2015, à la demande de la municipalité d'Orthez, la CCLO expérimente l'entretien sans produit phytosanitaire sur la voirie, les parkings et les trottoirs du quartier Lapeyrère. Au terme de ces 12 mois d'expérimentation, le bilan est positif, tant sur le ressenti des usagers et des riverains que sur le résultat qui correspond aux attentes. À l'aide de brosses rotatives, d'une mini-balayeuse, d'un nettoyeur vapeur haute pression et d'un coupe-bordure, les 3 agents en charge de l'espace totalisent 4 passages sur 12 mois soit, 84 heures de désherbage, nettoyage et démoussage. Compte tenu de ce résultat satisfaisant, l'expérience se poursuit et a été étendue aux places Brossers et du Foirail.



1

Enfourcher mon vélo



2

Perfectionner mon anglais



3

M'inscrire



4

Fêter les 10 ans de la rando à Doazon.



5

Tenter l'aventure à Lacq

1 - Sur la véloroute Bayonne-Perpignan qui, sur la CCLO, passe par Tarsacq - Abos, les Barthes.de Biron et la base de loisirs Orthez-Biron. 2 - Avec « Toutapprendre », un nouveau service de la médiathèque intercommunale (cf P.6). 3 - Au challenge de la mobilité inter-établissements et me rendre à mon travail autrement que seul dans ma voiture. Renseignements et inscription sur www.challengedelamobilité.com. 4 - Cette année la randonnée organisée par la CCLO fêtera ses 10 ans sur les chemins de Doazon, le dimanche 18 septembre. 5 - « Lacq aventure », l'accrobranche de Lacq ouvrira ses portes le 1^{er} juillet au bois de Lacq. Les aventuriers de 2 à 80 ans disposeront de 100 ateliers sur 9 parcours à choisir en fonction de son âge et du niveau de difficulté recherché. Ouvert 7j/7. Renseignements : www.lacqaventure.fr, tél. : 06 25 19 42 22.

ASL FORESTIÈRE DES GAVES

L'ASL Forestière des Gaves est une association très active dans le domaine forestier. Elle est à l'initiative de plusieurs actions menées dans le cadre de la gestion des massifs et s'adresse aux propriétaires privés sur le territoire du Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves ¹.

Dernièrement, elle a organisé, en partenariat avec le CETEF 64 ², une tournée forestière destinée à ses adhérents, sur le thème de la valorisation d'un taillis de Châtaignier dépé-rissant.

La rencontre a rassemblé, sur la commune de Laà-Mondrans, une cinquantaine de propriétaires forestiers venus visiter un chantier dont les travaux ont été mutualisés entre plusieurs propriétaires.

Et le résultat est à la hauteur !

D'une part, le bois est valorisé puisqu'il est broyé et que les copeaux servent à alimenter une usine fabricant des panneaux à particules dans les Landes.

D'autre part, le regroupement des chantiers et de plusieurs propriétaires permet d'exploiter des très petites parcelles.

Autres avantages de taille pour les adhérents de l'association, le fait de bénéficier de formations, de journées d'échanges et de l'expertise d'un technicien diplômé. En 4 ans, 108 propriétaires ont fait réaliser un diagnostic de leur forêt par ce technicien qui propose ses conseils en toute neutralité.

Ces actions forestières sont proposées dans le cadre du Plan de Développement des Massifs et sont soutenues financièrement par les communautés de communes de Lacq-Orthez, Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn.

¹ - Le Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves regroupe les communautés de communes de Lacq-Orthez, Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn.

² - Centre d'Étude et d'Expérimentation Forestière



L'association regroupe 86 adhérents sur le territoire.

En cotisant à hauteur de 20 € par an, ces derniers ont accès à de nombreux services.

*Pour adhérer à l'association forestière et bénéficier d'un conseil pour la gestion de vos bois, contactez Jérôme Lutz, animateur forestier sur le territoire du Pays
06 08 28 06 02,
j.lutz@crpfaquitaine.fr*

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Rond-point des chênes - BP 73 - 64150 Mourenx
9 avenue du Pesqué - 64300 Orthez

contact@cc-lacqorthez.fr
www.cc-lacqorthez.fr

LIGNES DIRECTES :

■ PÔLE RESSOURCES	05 59 60 95 41
Vie associative	05 59 60 95 45
Communication	05 59 60 73 55
Ressources humaines	05 59 60 73 51
Finances & marchés publics	05 59 60 48 50
Informatique/Aménagement numérique	05 59 60 73 57
Système d'Information Géographique	05 59 60 73 54
Accueil	05 59 60 03 46

■ PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	05 59 60 95 47
Relais administratif à Orthez	05 59 60 55 59
Bâtiments/Eclairage public/ Espaces verts	05 59 60 84 24
Infrastructures/Voirie/Bureau d'études	05 59 60 55 60
Urbanisme Mourenx	05 59 60 73 50
Urbanisme Orthez	05 59 60 81 61

■ PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE	05 59 60 95 46
Transport à la demande	05 59 60 49 59
Habitat	05 59 60 55 05
Petite enfance	05 59 60 95 48
Aide aux devoirs/Aides aux étudiants	05 59 60 95 48
Politiques contractuelles	05 59 60 49 59

■ PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	05 59 60 73 56
Commerce et artisanat	05 59 60 84 28
Aides aux entreprises	05 59 60 84 22
Foncier / Agriculture	05 59 60 84 21
Tourisme	05 59 60 55 06
Plan local de randonnées	05 59 60 55 06

■ PÔLE ENVIRONNEMENT	05 59 60 73 49
Service déchets	05 59 60 95 42
Aides Habitat / Énergie	05 59 60 48 49
Risques technologiques et naturels	05 59 60 73 49

Si quelqu'un ne reçoit pas le magazine dans sa boîte aux lettres, merci de le signaler à la CCLO (05 59 60 73 55 ou communication@cc-lacqorthez.fr). Le magazine est aussi disponible dans les commerces de proximité, dans les Mairies et sur le site internet de la CCLO.

MI[X]

Tél : 05 59 80 59 00
www.le-mix.fr

■ RÉSEAU PÔLE LECTURE

Médiathèque du MI[X] - Tête de réseau
2 avenue Charles Moureu - 64150
MOURENX
Tél : 05 59 80 58 80
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h-18h
Mercredi, samedi : 9h15-12h / 13h-18h
Vendredi : 13h-19h
Retrouvez toutes les bibliothèques du réseau
Pôle Lecture sur www.pole-lecture.com

■ RÉSEAU CYBER-BASE

LA CYBER - MOURENX - Tête de réseau
2 avenue Charles Moureu
Tél : 05 59 80 58 84
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h-18h
Mercredi, samedi : 9h15-12h / 13h-18h

■ LE CYBER CENTRE - ORTHEZ

Tél : 05 59 67 25 61

Horaires, coordonnées et programmes mensuels
sur www.cc-lacqorthes.fr/CYBERBASE

PETITE ENFANCE

■ **ARTIX** - Crèche L'ilot petits pieds et Relais Assistants Maternels Amayra
20 cité Pondix - 64170 ARTIX
Tél : 05 59 53 91 76
Courriel : amayra@wanadoo.fr

■ **BAIGTS-DE-BÉARN** - Crèche Graines d'éveil
4 lotissement Pédebernard
64300 BAIGTS-DE-BEARN
Tél : 05 59 65 86 84

■ **LAGOR** - Crèche du Soleil levant
49 bis rue des écoles - 64150 LAGOR
Tél : 05 59 02 51 24

■ **ORTHEZ**
Crèche Les canaillous
Impasse Bel air - 64300 ORTHEZ
Tél : 05 59 69 14 91
Relais Assistants Maternels
Maison de la petite enfance - 2 rue Pierre Lasserre
Tél : 05 59 67 26 33
Courriel : maison.petite.enfance@cc-lacqorthes.fr

■ **SAULT-DE-NAVAILLES** - Crèche Les mini pousses
478 rue d'Aquitaine - 64300 SAULT-DE-NAVAILLES
Tél : 05 59 67 90 12

DÉCHETTERIES

■ ARTHEZ-DE-BÉARN

2 route du pont neuf
Tél : 05 59 67 41 76
mardi : de 13h30 à 17h30 (hiver)/18h30 (été)
mercredi, samedi : de 9h à 12h/de 13h30 à 17h30 (hiver)/18h30 (été)
vendredi : de 9h à 12h

■ LUCQ-DE-BÉARN

Route départementale 2
Samedi de 9h à 12h

■ MASLACO

RD 275 - 27 route de Loubieng
Tél : 05 59 67 31 89
mardi : de 9h à 12h
mercredi, samedi : de 9h à 12h/de 13h30 à 17h30 (hiver)/18h30 (été)
vendredi : de 13h30 à 17h30 (hiver)/18h30 (été)

■ MONEIN

Route de Pardies
Tél : 09 64 40 87 79
du lundi au samedi : de 9h à 12h/de 13h30 à 17h30 (hiver)/18h30 (été)

■ MOURENX

Avenue du Lac - RD 281
Tél : 05 59 60 05 80
du lundi au samedi : de 9h à 12h/de 13h30 à 17h30 (hiver)/18h30 (été)
dimanche : de 9h à 12h

■ ORTHEZ

525 route de Bonnut
du lundi au samedi : de 9h à 12h/13h30 à 17h30 (hiver)/18h30 (été)

■ RAMOUS

Route impériale
Tél : 05 59 65 97 01
mardi : de 13h30 à 17h30 (hiver)/18h30 (été)
mercredi, samedi : de 9h à 12h/de 13h30 à 17h30 (hiver)/18h30 (été)
vendredi : de 9h à 12h

PERMANENCES D'INFORMATIONS

■ BUREAU DU LOGEMENT :

Mairie de Mourenx :
Sandra Maldonado
Horaires d'ouverture mairie
Tél : 05 59 60 07 23

Mairie d'Artix :
Corine Clugnac
Horaires d'ouverture mairie
Tél : 05 59 83 29 54

■ LES PERMANENCES DE L'URBANISME :

CCLLO à Mourenx : du lundi au vendredi, sur rendez-vous au 05 59 60 73 50

CCLLO à Orthez : du lundi au vendredi, sur rendez-vous au 05 59 60 81 61

Dans toutes les communes sur rendez-vous.

■ LES PERMANENCES AIDES HABITAT/ ÉNERGIE :

- Le 1^{er} vendredi du mois à la Mairie d'Arthez-de-Béarn;
- Le 2^{ème} vendredi du mois à la Mairie de Puyoô;
- Le 3^{ème} vendredi du mois à la CCLLO d'Orthez;
- Le 4^{ème} vendredi du mois à la Mairie de Monein.

Tous les jours (hors permanences mairies), à la CCLLO, rond-point des chênes, à Mourenx - Tél. 05 59 60 48 49
Courriel : habitat-energie@cc-lacqorthes.fr

Abonnez-vous à la **Newsletter** pour recevoir toute l'actualité de la CCLLO :
cc-lacqorthes.fr



Les Marchés

des Producteurs de Pays

Produits locaux, animations...

“**Mourenx**”
Le 7 juillet

“**Monein**”
Le 18 août

“**Orthez**”
Le 4 août

“**Arthez-
de-Béarn**”
Le 9 septembre



cc-lacqorthez.fr
marches-producteurs.com

